

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190910-93-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2019

N° 93/19

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 septembre 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 septembre 2019,

Objet de la délibération :
NATURA 2000 : Fusion de sites Natura 2000 « vallons forestiers, rivières, milieux humides et temporaires de la forêt de Chaux » et « Côte de Château le Bois et gouffre du creux à Pépé » et « réseau de cavités à Minioptères de Schreiberts » et « Forêt de Chaux »

Nombre de membres)	
- En exercice :	99
- Présents titulaires	54
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	5
· Dont représenté(e)s	13
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	20
- Votants	72

Résultat du vote

- Pour :	72
- Contre :	
- Abstention :	

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf,
Le dix septembre

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à l'espace culturel de Quingey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Bole Léon à M. Maire Pierre, Mme Breuilot Laurence à M. Stadelmann Jean-Claude, M. Bart Adrien à M. Marechal Philippe, M. Ducret Sylvain à M. Grenier Jean-Claude, Mme Calvi Virginie à Mme Petitot Marie-Jeanne, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, Mme Galmiche Christelle à M. Amiez Yves, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, Mme Beaune Catherine à M. Bérion Dominique, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Faivre-Pierret à M. Bouquet Philippe, M. Vergéy André à Mme Beauvais Michèle

Procuration

Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Monnet Serge suppléé par M. Juste Hubert, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Bergier Jean-Louis par M. Gosse Pascal, Mme Morel Nicole par M. Huot-Marchand Bernard

Suppléé(e)s

Excusé(e)s

Mme Muller Valérie, Ms. Teles Patrick, Nicolet Jean-Paul, Dugourd Pascal, M. Roland Jean-Louis, Daudey Louis & Bourquin Michel

Absent(e)s

Mmes Faillenot Maryse, Breuilot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Porteret Jean-Claude, Edme Philippe, Laithier Didier, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Laporte Jean, Petetin Yves, Chatelain Claude, Danguy Alain, Paul Jacques, Simon Gilles & Bruchon Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Kowal-Bondy Nathalie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu la saisine préfectorale du 27.06.19 sur le projet de fusion des sites suivants :
 - ♦ Vallons forestiers, rivières, milieux humides et temporaires de la forêt de Chaux,
 - ♦ Côte de Château le Bois et gouffre du creux à Pépé,
 - ♦ réseau de cavités à Minioptères de Schreiberts,
 - ♦ Forêt de Chaux

sans incidence sur le périmètre mais qui vise, par une gestion via le grand Dole, à simplifier la lisibilité pour les élus et les usagers et ainsi à optimiser la gestion des différents zonages à forts enjeux pour la préservation de la biodiversité, Considérant que la principale finalité des sites à chauves-souris désignés comme zone de protection spéciale est le maintien des populations en bon état de conservation,

Considérant l'avis favorable du COPIL du site Natura 2000 en date du 20.06.18, Sans attendre celui des communes concernées et de la CAGB, le conseil communautaire, invité à se prononcer, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition de fusion de sites ci-dessus mentionnés.

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

Fait et délibéré en séance, le 10.09.19

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président